

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
Montréal (Québec) H3C 0B4
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600

fasken.com

Le 25 juin 2026

Marie-Pierre Boudreau
Ligne directe / Télécopieur +1 514 397 5120
mboudreau@fasken.com

PAR SDÉ

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal (QC) H2Z 1W7

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : Dossier R-4333-2026
HQD - Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Contestation des réponses reçues à la DDR no 1 de la Coalition

Chère consœur,

Par la présente, la Coalition des centres de données (la « **Coalition** ») soumet les contestations suivantes aux réponses fournies par le Distributeur (B-0037) à la demande de renseignements no 1 de la Coalition (C-Coalition-0011, la « **DDR** ») sur les réponses fournies aux questions 2.1 à 2.11 de la DDR de la Coalition.

Essentiellement, le Distributeur refuse de répondre aux questions en indiquant que celles-ci dépassent le cadre du mandat confié à la firme Dunsky dans la préparation du rapport *Balilage des tarifs pour centre de données* (février 2026, réf. 25146, B-0005, le « **Rapport** »).

La description du mandat confié par le Distributeur à la firme Dunsky est présentée aux pages 5 à 8 du Rapport. Elle inclut une section sur le contexte général et l'approche proposée par la firme. Nous reprenons ci-dessous quelques extraits de cette description du mandat :

Le Québec évolue dans un contexte de bilan énergétique resserré, sous l'effet combiné de la transition énergétique et de la croissance de secteurs économiques énergivores. Parmi ceux-ci figure le secteur émergent des centres de données, dont la contribution à la demande électrique québécoise augmente rapidement. Cette dynamique n'est pas propre au Québec : elle s'observe **dans de nombreuses juridictions à l'échelle internationale.**



FASKEN

[...]

Plus spécifiquement, l'objectif du mandat était de répondre à deux questions :

1. Comparaison qualitative : existe-t-il des tarifs visant les centres de données **ailleurs en Amérique du Nord**, et quelles sont, à haut niveau, leurs modalités d'application et d'engagement (détails du périmètre à la section suivante)?
2. Comparaison quantitative : comment un prix de 13¢/kWh se comparerait-il à ce que paient les centres de données **dans d'autres juridictions, qui pourraient** être en compétition avec le Québec sur ce marché?

[...]

Pour répondre aux questions du mandat, Dunsky a mené un exercice de balisage de marché et d'analyse comparative portant sur les mécanismes tarifaires et contractuels adoptés **dans des juridictions pertinentes**.

Le Rapport énonce plus loin les sous-questions auxquelles il vise à répondre. Nous en reprenons quelques-unes.

Existe-t-il des tarifs visant les centres de données et **quelle forme prennent-ils**?

[...]

Quelle est la structure du tarif?

Quelles sont les **principales conditions contractuelles associées au tarif** (p. ex. durée minimale d'engagement, conditions de sortie, consommations minimales/maximales)?

Nous vous soumettons que les questions 2.1 à 2.11 de la DDR visent précisément à connaître la « forme », la « structure » et les « principales conditions contractuelles associées au tarif » des tarifs visant les centres de données dans les juridictions nord-américaines.

Précisément, elles touchent aux exigences relatives à l'obtention ou au maintien du service de l'électricité, à la gestion de la consommation aux pointes estivales ou hivernales des réseaux analysés, la composition des coûts assumés par les clients, les garanties financières et les mécanismes environnementaux applicables à l'électricité consommée.

D'ailleurs, le Distributeur invoque explicitement le Rapport afin de soutenir que le tarif proposé est cohérent avec les approches observées ailleurs en Amérique du Nord et que plusieurs juridictions ont adopté des mécanismes spécifiques pour encadrer la croissance des centres de données.



FASKEN

Dans ces circonstances, la Coalition demande au Distributeur de fournir les informations nécessaires à vérifier les caractéristiques fondamentales des juridictions retenues par Dunsky, ainsi que les hypothèses qui sous-tendent les comparaisons effectuées. Les questions 2.1 à 2.11 sont directement reliées à l'objet du Rapport et au mandat confié à Dunsky, et permettront à la Régie de comprendre les fondements du balisage invoqué par le Distributeur à l'appui de sa demande.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Marie-Pierre Boudreau

MB/dh

